



Ste Marguerite de Pornichet, le mardi 29 Novembre 2016

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Avenue du Général de Gaulle
44380 PORNICHET

Objet : Plan de Circulation

Monsieur le Maire,

Le magazine municipal d'automne traite de la circulation et de la création d'un plan de circulation. Lors de notre AG d'août 2015, vous nous aviez présenté quelques éléments d'une étude préliminaire dont on avait retenu quelques ordres de grandeur de coûts de voirie et, avec étonnement, que les zones de parking étaient en nombre suffisant. Vous nous aviez annoncé que le cabinet EGIS avait travaillé six mois sur le sujet, mais depuis août 2015 aucun résultat ne nous a été communiqué.

Lors de la dernière réunion du Conseil de Quartier sur ce sujet, des questions parcellaires ont été abordées, mais sans vue d'ensemble sur la commune entière : on ne peut dans ces conditions décider d'inverser les sens de circulation de deux avenues (par exemple Cavarô et Chênes Verts) sans étudier les deux hypothèses et leurs répercussions sur les circulations dans les avenues avoisinantes (Rangrais, Bleuets, Ormeaux, Petit Canon, etc....).

La circulation et le stationnement aux périodes touristiques n'est qu'un aspect du plan de circulation. Avec les cars scolaires, les conduites d'enfants aux écoles, les trajets domicile-travail, l'accès aux commerces, l'impact des projets urbains et la circulation des véhicules d'entreprises du bâtiment, la circulation durant l'année présente des exigences différentes. Comment se traitent les entrées/sorties de ville, les flux principaux et les flux transversaux ?

Voilà ce que nous attendons de l'étude de circulation initiale pour pouvoir susciter des propositions intelligentes et cohérentes des habitants, via leurs associations, ou dans le cadre d'une concertation participative. L'intérêt général doit primer sur une approche qui pourrait être inspirée par des intérêts particuliers, et seule une vue d'ensemble permettrait d'en juger.

Conformément à son agrément d'Association locale d'utilisateurs, PROSIMAR demande à être consultée tant « *pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme* », que pour celle des documents associés tels que PDU et plan de circulation.

Dans l'attente de la communication de cette étude de circulation, et restant disponibles pour toutes concertations,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre considération..

Alain Doré
Président.

Copies : MM. Deux et Gillet